

ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

Museksschoul Syrdall



Commune
de Contern



Commune de
Niederanven



GEMENG
SANDWEILER



Schëtter
Commune de
Schuttrange

**Enseignement musical
des divisions inférieures et moyennes**

Année scolaire 2020/2021

Union
Grand-Duc
Adolphe



**Ecole de Musique
Museksschoul Syrdall**

Contern | Niederanven | Sandweiler | Schuttrange

L'enseignement musical au Syrdall

Pratiquer la musique sous toutes ses formes - par le chant, un instrument, l'expression ou l'écoute.

Chers parents, chers élèves,

Le monde passe cette année des moments difficiles et on traverse une crise sanitaire mondiale sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Nous espérons que cette situation va s'améliorer et que la musique permettra de générer des effets positifs et bénéfiques.

L'École de Musique régionale "Museksschoul Syrdall" dans laquelle sont réunies les communes de Contern, Niederanven, Sandweiler et Schuttrange voit chaque année son nombre d'élèves augmenter avec, pour l'année scolaire 2019/2020, 620 élèves suivant quelque 977 cours.

Des pourparlers sont en cours avec d'autres communes pour rallier notre structure régionale. La Commune de Niederanven assure le rôle de commune coordinatrice pour le volet administratif et conventionnel en collaboration avec l'École de musique de l'UGDA.

Les inscriptions des élèves se font dans la commune de résidence de l'élève, tout comme le paiement des frais d'inscription. N'hésitez pas à contacter le responsable local ou chargé de direction en place pour chaque commune (voir page 10) qui est l'interlocuteur et coordinateur des cours sur le plan local.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous courage et nos meilleurs souhaits à tous les élèves et leurs familles.

Marion Zovilé-Braquet
Bourgmestre
Contern



Raymond Weydert
Bourgmestre
Niederanven



Simone Massard-Stitz
Bourgmestre
Sandweiler



Jean-Paul Jost
Bourgmestre
Schuttrange



Remise nationale des diplômes du 1^{er} mars 2020 - élèves de la Commune de Contern (Photo: Vivane Heinen)



Remise nationale des diplômes du 1^{er} mars 2020 - élèves de la Commune de Niederanven (Photo: Vivane Heinen)



Remise nationale des diplômes du 1^{er} mars 2020 - élèves de la Commune de Sandweiler (Photo: Vivane Heinen)



Remise nationale des diplômes du 1^{er} mars 2020 - élève de la Commune de Schuttrange (Photo: Vivane Heinen)

Cours collectifs et individuels

COURS COLLECTIFS

- éveil musical;
- formation musicale pour enfants (solfège);
- formation musicale pour adultes (solfège);
- chant choral pour enfants et adolescents;
- chant choral pour adultes;
- musique de chambre;
- ensemble instrumental.

COURS INDIVIDUELS

- flûte traversière;
- clarinette;
- hautbois;
- basson;
- saxophone;
- petits cuivres (trompette, bugle, cornet);
- cor d'harmonie;
- trombone;
- gros cuivres (baryton, tuba, euphonium, basse);
- percussions;
- drumset;
- piano;
- orgue;
- guitare classique;
- guitare électrique;
- guitare basse;
- chant individuel;
- chant: Formation "Musical";
- déchiffrage.

Droits d'inscription (annuels)

Avec l'harmonisation des cours, les responsables communaux ont tenu à harmoniser également les droits d'inscription des cours. Le tableau renseigne sur les droits d'inscription par cours pour enfants/adultes.

	Enfants (Etudiants)	Adultes
COURS COLLECTIFS		
Éveil musical	75 €	/
Formation musicale (solfège)	75 €	150 €
Chant choral	75 €	/
Musique de chambre /	75 €	150 €
Ensemble de percussion	75 €	150 €
Ensemble instrumental / vocal	gratuit	gratuit

COURS INDIVIDUELS (Instruments/Chant individuel/ Chant: Formation "Musical")		
Éveil instrumental	100 €	/
Inférieur 1+2	150 €	300 €
Inférieur 3	200 €	400 €
Inférieur 4	250 €	500 €
Moyen	350 €	700 €
Formation adulte (initiale, qualifiante)	150 €	300 €

Modalités d'inscription

1. Inscriptions

- **La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2020/2021 est le lundi 15 juin 2020.**

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.

2. Remarques générales

- Est à considérer comme enfant (étudiant), l'élève qui fréquente un établissement scolaire (un certificat scolaire est demandé respectivement pour lequel les parents touchent des allocations familiales).
- Pour toute inscription, au moins un tiers des droits d'inscription dû devra être payé, même si l'inscrit ne se présente pas au cours, ou décide d'abandonner durant le 1er trimestre qui finit le 31 décembre de l'année. Dans le cas d'un abandon après le 1er trimestre le droit d'inscription intégral est dû.

3. Droits d'inscriptions

- Les factures seront adressées aux concernés lors du 1er trimestre par leur administration communale respective.
- Pour des raisons d'organisation, le montant dû pour le cours de chant choral pour adultes est à virer sur le compte de l'Ecole de musique de l'UGDA BCEELULL IBAN LU59 0019 5603 7800 7000, avant le début des cours.
- Les élèves qui désirent faire partie d'une association musicale (fanfare ou harmonie) d'une des communes participantes ont la possibilité de louer un instrument de cette association, ceci sous réserve de stock d'instruments de la société, bien entendu. Prière de prendre contact avec le/la responsable de la société concernée.

4. Aide étatique (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical)

- Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site:
<https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

5. Procédure de demande de changement du lieu de cours pour un élève

- La commune de résidence est le lieu du cours (excepté pour les cours sur le plan régional).
- Pour tout changement du lieu du cours vers une autre commune de la Regionalschoul, une demande écrite et motivée doit être adressée pour le 15 juillet au plus tard à l'Ecole de musique de l'UGDA (ecole@ugda.lu).

La direction se concertera avec les communes et responsables concernés et prendra une décision d'un commun accord sur le vu du motif et des places disponibles, cela à la fin du mois de juillet et au plus tard début septembre.

Détails des cours collectifs

(sous réserve de changements sur le vu des inscriptions)

Cours	Conditions d'admission	Commune de Contern Lieu et horaire	Commune de Niederanven Lieu et horaire	Commune de Sandweiler Lieu et horaire	Commune de Schuttrange Lieu et horaire
COURS COLLECTIFS					
		Oetrange Centre de musique	Oberanven Nouvelle Ecole de musique	Sandweiler Ecole um Weier Salle de solfège	Munsbach Campus scolaire «An der Dällt» Salle de solfège
Éveil musical 2	Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Campus Scolaire Um Ewent Lundi, 16.15 - 17.15 ou Vendredi, 16.15 - 17.15	Mardi, 13.30 - 14.30 ou Jeudi, 13.30 - 14.30 ou 15.30 - 16.30	Jeudi, 14.00 - 15.00	Jeudi, 13.45 - 14.45
Éveil musical 3	Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Lundi, 17.15 - 18.15 ou Vendredi, 17.15 - 18.15	Mardi, 14.30 - 15.30 ou Jeudi, 14.30 - 15.30 ou 16.45 - 17.45	Jeudi, 15.00 - 16.00	Jeudi, 14.45 - 15.45
Formation musicale, 1 ^{ère} année (*)	Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Mardi, 13.30 - 14.30 ou 14.30 - 15.30	Mardi, 13.30 - 14.30	Lundi, 16.00 - 17.00 ou 17.00 - 18.00	Mardi, 14.00 - 15.00 ou Jeudi, 14.00 - 15.00
Formation musicale, 2 ^e année (*)	Avoir réussi l'année précédente	Jeudi, 14.00 - 15.30	Mardi, 14.30 - 16.00 ou Jeudi, 13.30 - 15.00 ou 15.00 - 16.30	Mercredi, 16.00 - 17.30 ou Vendredi, 16.00 - 17.30	Mardi, 15.00 - 16.30 ou Jeudi, 15.00 - 16.30
Formation musicale, 3 ^e année (*)	Avoir réussi l'année précédente	Mardi, 15.30 - 17.30	Mardi, 14.30 - 16.30 ou Jeudi, 16.30 - 18.30	Mercredi, 17.30 - 18.30 et Vendredi, 17.30 - 18.30	Mardi, 16.30 - 18.30
Formation musicale, 4 ^e année (*)	Avoir réussi l'année précédente	Jeudi 15.30 - 17.30	Mardi, 16.00 - 18.00 ou 16.30 - 18.30	Mercredi, 18.30 - 19.30 et Vendredi, 18.30 - 19.30	Jeudi, 16.30 - 18.30
Formation musicale, 4 ^e année, cours renforcé(**)	Suivre le cours de Formation musicale, 4 ^e année	Samedi, 10.00 - 12.00 (une semaine sur deux)	Mardi, 18.00 - 19.00	à Oetrange	à Oetrange
Formation musicale, 5 ^e année (***) (Moyen 1)	Avoir réussi l'année précédente	Jeudi, 17.30 - 19.30	à Oetrange	à Oetrange	à Oetrange
Formation musicale, 6 ^e année (***) (Moyen 2)	Avoir réussi l'année précédente	Mardi, 17.30 - 19.30	à Oetrange	à Oetrange	à Oetrange

(*) La fréquentation des cours de solfège jusqu'à la 4^e année (1^{ère} mention) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale.

(**) Condition obligatoire pour l'admission en division moyenne spécialisée aux conservatoires

(***) Selon le nombre d'inscriptions - effectif minimal 8 participants - certains cours collectifs peuvent être régionalisés.

Cours	Conditions d'admission	Commune de Contern Lieu et horaire	Commune de Niederanven Lieu et horaire	Commune de Sandweiler Lieu et horaire	Commune de Schuttrange Lieu et horaire
COURS COLLECTIFS					
Formation musicale adultes, 1 ^{ère} année et 2 ^e année (**)	Avoir au moins 15 ans	à Oberanven	Mardi, 19.30 - 21.30	à Oberanven	à Oberanven
Formation musicale adultes, 3 ^e année (**)	Avoir au moins 15 ans	à Oberanven	Mercredi, 19.30 - 21.30	à Oberanven	à Oberanven
Formation musicale adultes, 4 ^e année (**)	Avoir au moins 15 ans	à Oberanven	Lundi, 19.15 - 21.15	à Oberanven	à Oberanven
Chant choral pour enfants et adolescents	Avoir 7 ans au 31.8. -15 ans	Campus Scolaire Um Ewent Mercredi, 13.00 - 14.00	Mercredi, 16.15 - 17.15	à Oberanven ou Munsbach	Lundi, 16h00 - 17h00
Chant choral pour adultes		Voir page 9 de cette brochure (Mardi, 19h00-21h30)			
Ensemble instrumental	Avoir passé avec succès la 1 ^{ère} année (Niederanven) resp. 2 ^e année (Schuttrange) d'études à l'instrument	Oberanven - Ecole de musique / Schuttrange - Salle de musique			
Musique de chambre	Avoir obtenu le certificat de la 2 ^e mention à l'instrument (ou exceptionnellement sur recommandation du chargé de cours et en accord avec la direction de l'Ecole).	A déterminer sur le vu des inscriptions			



Remise nationale des diplômes du 1 mars 2020 - élèves de la Commune de Sandweiler (Photo: Vivane Heinen)

Détails des cours individuels

Cours	Conditions d'admission	Commune de Contern Lieu	Commune de Niederanven Lieu	Commune de Sandweiler Lieu	Commune de Schuttrange Lieu
COURS INDIVIDUELS					
Flûte	Avoir accompli les 2 ans d'Éveil musical ou un an de solfège ou exceptionnellement sur recommandation du chargé de cours/test d'admission	Oetrange Centre de musique	Oberanven Ecole de musique	Sandweiler Centre Culturel, salle de la fanfare	Munzbach Campus scolaire «An der Dällt»
Hautbois / Basson		Oetrange Centre de musique	Oberanven Ecole de musique	Sandweiler - Ecole Centrale, nouvelle salle de musique	Munzbach Campus scolaire «An der Dällt»
Clarinette		Oetrange Centre de musique	Oberanven Ecole de musique	Sandweiler - Ecole Centrale, nouvelle salle de musique	Munzbach Campus scolaire «An der Dällt»
Saxophone		Oetrange Centre de musique	Oberanven Ecole de musique	Sandweiler - Centre Culturel, salle de la fanfare	Schuttrange Ancienne Salle de musique
Petits Cuivres		Oetrange Centre de musique	Oberanven Ecole de musique	Sandweiler - Ecole Centrale, nouvelle salle de musique	Schuttrange Salle de musique
Cor en fa		Oetrange Centre de musique	Oberanven Ecole de musique	Sandweiler - Ecole Centrale, nouvelle salle de musique	Munzbach Campus scolaire «An der Dällt»
Trombone		Oetrange Centre de musique	Oberanven Ecole de musique	Sandweiler - Ecole Centrale, nouvelle salle de musique	Munzbach Campus scolaire «An der Dällt»
Gros cuivres		Oetrange Centre de musique	Oberanven Ecole de musique	Sandweiler - Ecole Centrale, nouvelle salle de musique	Munzbach Campus scolaire «An der Dällt»
Percussions		Oetrange Centre de musique	Oberanven Ecole de musique	Sandweiler - Centre Culturel, salle de la fanfare	Schuttrange Salle de musique
Drumset		Avoir obtenu le diplôme du 1 ^{er} cycle à la percussion ou sur test d'admission et avoir un drumset à domicile	Oetrange Centre de musique	Oberanven Ecole de musique	Sandweiler - Centre Culturel, salle de la fanfare
Piano *	Avoir réussi 2 années de formation musicale. Les places sont limitées: la priorité sera donnée aux élèves résidents et aux élèves figurant sur la liste d'attente 2019/2020 en tenant compte de la date d'inscription. Il est obligatoire d'avoir un piano acoustique à la maison.	Oetrange Centre de musique	Oberanven Ecole de musique	Sandweiler - Ecole Centrale, nouvelle salle de musique	Munzbach Campus scolaire «An der Dällt»
Orgue *	avoir obtenu le diplôme du 1 ^{er} cycle en piano ou sur recommandation de la direction de l'Ecole ou sur test d'admission	Contern Eglise			

Cours	Conditions d'admission	Commune de Contern Lieu	Commune de Niederanven Lieu	Commune de Sandweiler Lieu	Commune de Schuttrange Lieu
COURS INDIVIDUELS					
Guitare *	Avoir réussi 2 années de formation musicale. Les places sont limitées: la priorité sera donnée aux élèves résidents et aux élèves figurant sur la liste d'attente 2019/2020 en tenant compte de la date d'inscription.	Oberanven ou Sandweiler	Oberanven Ecole de musique	Sandweiler salle à déterminer	Munsbach Campus scolaire «An der Dällt»
Guitare électrique*	Avoir obtenu le diplôme de la 1 ^{ère} mention en formation musicale	Oberanven Ecole de musique			
Guitare basse*	Avoir obtenu le diplôme de la 1 ^{ère} mention en formation musicale	Oberanven Ecole de musique			
Chant individuel *	L'âge minimum est de 15 ans - au moins une année de solfège, ou exceptionnellement sur recommandation de la direction de l'Ecole	Oetrange Centre de musique	Oberanven Ecole de musique	Oetrange Centre de musique	
Chant: Formation "Musical"*	Voir page 9 de cette brochure				

* Ces cours sont organisés sur le plan régional et accessibles aux habitants des 4 communes.

DIVISION MOYENNE 5^e année et 6^e année de solfège (Moyen 1 et Moyen 2) | Division moyenne à l'instrument

Conditions d'admission pour la division moyenne Instruments/Chant

1. L'élève qui désire poursuivre sa formation instrumentale/vocale (cours individuels) (branche 1) après la 1^{ère} mention jusqu'au diplôme de la division moyenne, est tenu de suivre le cours de formation musicale (solfège) (branche 2) jusqu'à la 6^e année (diplôme de la division moyenne).
2. Pour l'obtention du diplôme de la division moyenne, les élèves doivent avoir fréquenté les branches parallèles suivantes:

Branche 3 (sur 4 ans)

- une pratique collective (musique de chambre ou ensemble instrumental).

OU

- participation à un projet d'orchestre (stage) de l'Ecole ou dans une société instrumentale/chorale avec une participation régulière (75 % de présences certifiées)

OU

- 2^e instrument

Branche 4 (sur 2 ans)

- déchiffrage et transposition.

OU

- autre cours p. ex. harmonie, analyse, histoire ...

OU

- autre pratique collective

“Chant choral pour adultes”

Ecole de musique de l'Union Grand-Duc Adolphe
En collaboration avec l'INECC et le Commissariat à l'enseignement musical

2 niveaux différents sont proposés

- Niveau 1 : débutants, sans connaissances musicales;
- Niveau 2 : avoir certaines connaissances musicales (lecture de notes);
- Niveau 3 : connaissances musicales approfondies.

Possibilité de s'inscrire aux cours ci-après

Période 1 : 12 cours du soir de 2,5 heures/semaine
-> du 21 septembre au 17 décembre 2020;

Période 2 : 12 cours du soir de 2,5 heures/semaine
-> du 4 janvier au 1^{er} avril 2021;

Possibilité de s'inscrire à une période ou aux deux périodes.

Personnes concernées

Jeunes et adultes à partir de 15 ans, cours accessibles aux résidents de toutes les communes luxembourgeoises.

Intervenants

Monica Spross et Nicolas Billaux, chargés de cours de l'Ecole de musique de l'UGDA et intervenants de l'INECC.

Jours et lieux du cours

Niveaux 1, 2 et 3, les mardis, de 19h00 à 21h30, au Centre de musique à Oetrange.

Droits d'inscription

75 € par période, à payer sur le compte
BCEELULL IBAN LU59 0019 5603 7800 7000
de l'Ecole de musique de l'UGDA.

Inscriptions et informations

Ecole de musique de l'UGDA • tél.: 22 05 58-1
www.ugda.lu/ecole-de-musique
(rubrique: Inscription online).

Vous aimez chanter, vous souhaitez former votre voix, découvrir le chant d'ensemble, vous former musicalement et progresser dans votre pratique vocale.

Alors inscrivez-vous au “Chant choral pour adultes”.

Projet pilote - Chant: Formation “Musical”

Conditions

- pour jeunes, à partir de 15 ans pour les femmes et hommes (ayant mué) jusqu'à 30 ans ou avec test d'admission pour des jeunes légèrement en-dessous ou au-dessus de l'âge requis
- avoir accompli au moins la 4^e année de formation musicale (1^{ère} mention) ou sur test d'admission
- une formation préalable en chant classique ou à l'instrument (diplôme du 1^{er} cycle) ou en formation chorale peuvent constituer un avantage

Détails

Cours individuels de 30 min à 60 min par semaine et un projet pédagogique obligatoire à suivre au cours de l'année scolaire.

Jour du cours:

à déterminer

Titulaires du cours

Fernand Delosch
Classe limitée à 12 élèves.

Droits d'inscription (comme chant individuel)

Inscription dans la Commune de résidence!

Informations

Ecole de musique de l'UGDA • tél.: 22 05 58-1
www.ugda.lu/ecole-de-musique



Inscription et informations utiles

Commune	Inscriptions à envoyer:	Coordonnées du responsable local	Location d'instruments (uniquement instruments à vent)
Contern	Administration communale	Jean-Luc Blasius tél.: 691 81 23 32 jean-luc.blasius@ugda.lu	Harmonie Moutfort-Medingen a.s.b.l. Claude Stiefer tél.: 621 26 80 83 / secretariat@hmm.lu 100 € par année scolaire (gratuit pour les membres actifs de l'HMM)
Niederanven	Administration communale	Roberta Dario tél.: 34 11 34 35 roberta.dario@niederanven.lu	Commune de Niederanven Roberta Dario tél.: 34 11 34 35 100 € par année scolaire (sauf Hautbois / Basson)
Sandweiler	Administration communale ou ugda@sandweiler.lu	Joëlle Wagener tél.: 35 97 11-204 joelle.wagener@sandweiler.lu	Fanfare Sandweiler a.s.b.l. Jean-Paul Roeder tél.: 621 50 66 35 100 € par année scolaire (gratuit pour les membres actifs de la Fanfare Sandweiler a.s.b.l.)
Schuttrange	Administration communale ou museksschoul@schuttrange.lu	Monique Guillaume-Godar tél.: 35 94 58 mguillau@pt.lu	Harmonie de la Commune de Schuttrange David Pacciotti tél.: 691 53 42 42 60 € par année scolaire (gratuit pour les membres actifs de l'Harmonie de la Commune de Schuttrange)

**La fiche d'inscription ainsi que la brochure
peuvent être téléchargées
sur les sites internet des communes respectives.**

**La rentrée scolaire aura lieu
le mardi 15 septembre 2020.**

Fiche d'inscription 2020/2021

à renvoyer à la Commune de résidence jusqu'au 15 juin au plus tard.

La fiche est à remplir également par les anciens élèves!

<input type="checkbox"/> Contern	<input type="checkbox"/> Niederanven	<input type="checkbox"/> Sandweiler	<input type="checkbox"/> Schuttrange
----------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------------------

Nom de l'élève	Prénom de l'élève
Lieu et date de naissance	
Matricule national	

Le (la) soussigné(e)

Nom et prénom (parents/tuteurs)

Rue et numéro

Code postal et localité

Téléphone et/ou GSM

E-Mail

désire inscrire mon fils <input type="checkbox"/>	ma fille <input type="checkbox"/>	désire s'inscrire <input type="checkbox"/>	ancien élève <input type="checkbox"/>	nouvel élève <input type="checkbox"/>
---	-----------------------------------	--	---------------------------------------	---------------------------------------

aux cours de musique suivants

Éveil musical	2 ^e année à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>	3 ^e année à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>
Formation musicale (solfège)	1 ^{ère} année à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>	2 ^e année <input type="checkbox"/>
	3 ^e année <input type="checkbox"/>	4 ^e année <input type="checkbox"/> 4 ^e année renforcée <input type="checkbox"/>
	5 ^e année (Moyen 1) <input type="checkbox"/>	6 ^e année (Moyen 2) <input type="checkbox"/>
	1 ^{ère} et 2 ^e année adulte <input type="checkbox"/> 3 ^e année adulte <input type="checkbox"/>	4 ^e année adulte <input type="checkbox"/>
Formation instrumentale	Instrument :	
Déchiffrage / transposition	Instrument :	
Formation vocale / chorale	Chant choral pour enfants et jeunes <input type="checkbox"/>	Chant individuel <input type="checkbox"/> Chant: Formation "Musical" <input type="checkbox"/>
Formation d'ensemble	Ensemble instrumental <input type="checkbox"/> Instrument :	Musique de chambre <input type="checkbox"/> Instrument :

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-la et joignez-y les attestations respectives.

Ecole / Conservatoire

Années d'études	Éveil musical (Initiation à la musique) :	
	Solfège :	
	Instrument (préciser) :	
Remarque éventuelle		
Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'École de musique de l'UGDA et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/concerts...)		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos ou bien de filmer pendant les activités et cours organisés par l'École de musique de l'UGDA et d'utiliser ce matériel audiovisuel dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. Ne seront prises que des images de groupes. Les images prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Au cours d'une même année, un élève ne peut s'inscrire simultanément, dans un ou plusieurs établissements, dans une même branche (extrait du règlement grand-ducal du 10 avril 2020).

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription, des droits d'inscription (non remboursables), mentionnés dans la présente publication, et les approuve.

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

Date limite des inscriptions : Lundi, 15 juin 2020

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire (ou une photocopie), dûment rempli, signé et envoyé ou remis au complet (2 pages) à l'Administration Communale de résidence ou au responsable local concerné.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.